

Un plan de bataille mis en place pour protéger l'unique île de Loire-Atlantique



L'île Dumet fait l'objet d'un programme d'actions qui va être déployé sur les cinq prochaines années, jusqu'en 2030.
| ARCHIVES PO

« **Une nouvelle étape dans la protection de l'île Dumet.** » C'est ainsi que le Département de Loire-Atlantique présente le nouveau plan de gestion, adopté mardi 25 février, par les membres du comité (1) qui gère l'unique île maritime du département. Une feuille de route découpée en huit thématiques et 28 actions, initiée dès 2020 avec l'appui du bureau d'études Biotope, qui a remporté l'appel d'offres lancé en 2018.

Un plan de gestion estimé à plus d'un million d'euros

Déployé sur les cinq prochaines années, jusqu'en 2030, ce programme d'actions prévoit notamment des travaux de maintien et de restauration de « **l'intégrité structurelle** » des deux forts de l'île, le réaménagement du sentier unique de découverte de l'île pour le public ou encore la restauration de la signalétique présente sur l'île pour sensibiliser les visiteurs. Dans cet objectif de sensibiliser les usagers et le grand public, il est également prévu d'élaborer un programme pédagogique « **nature et patrimoine** » autour de la réserve ornithologique située au large de Piriac-sur-Mer.

De premières actions sont prévues d'ici la fin d'année 2025, à savoir la réfection des clôtures et de la signalétique. « **Un groupe de travail va être créé pour le réaménagement du sentier unique de découverte** », précise Chloé Girardot Moitié, vice-présidente en charge des espaces naturels et de la biodiversité au sein du Département. Plus d'un million d'euros seront déboursés pour mener ce programme d'actions à bien. « **Un coût prévisionnel** », rectifie Chloé Girardot Moitié, qui pourrait être amenée à évoluer mais que le Conservatoire du littoral et le Département de Loire-Atlantique financent, pour l'heure, à hauteur de 39 % chacun. Les services de l'État déboursent 21 % de la somme investie et les partenaires privés le pourcent restant.

L'association déplore « une mise à l'écart de toute participation bénévole »

« **Un budget conséquent** » qui n'inclurait pas les coûts de la surveillance du site, selon l'association Dumet Environnement et Patrimoine. Celle-ci, qui siège pourtant au comité de gestion, déplore dans une lettre postée sur son site internet le 7 février « **une mise à l'écart de toute participation bénévole** ». Sur le fond, Dumet Environnement et Patrimoine pointe du doigt « **des propositions d'action qui multiplient les dérangements pendant la période de reproduction des oiseaux** ». Notamment le nombre de débarquements prévus en période d'interdiction ainsi que le suivi en bateau dans la zone interdite à la navigation.

Le comité de suivi de l'arrêté préfectoral de la protection biotope, qui [interdit l'accès à l'île et à ses abords du 1^{er} mars au 31 juillet](#), se réunissait aussi mardi 25 février. Il a précisé que 56 missions de surveillance ont été réalisées et près de 200 navires de plaisance sensibilisés de mai à juillet 2024. « **On peut aussi s'étonner du nombre de survols de l'île prévus avec une caméra infrarouge compte tenu de la végétation particulière de Dumet** », réagit l'association. « **Comment peut-on imaginer que ces nombreuses interventions, par drones ou sur le terrain, se fassent sans dérangement pour l'avifaune ?** »

Des interrogations qui n'ont pas fait dévier le comité de gestion de sa trajectoire. L'île Dumet va entamer une deuxième période de mise sous protection à compter de samedi 1^{er} mars et ne rouvrira au public qu'à compter du 1^{er} août 2025.